



LIGNES DIRECTRICES CANADIENNES POUR L'AFFECTION POST-COVID-19 – POLITIQUE POUR L'ÉVALUATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS (CI)

L'équipe AWMF¹ réalise une revue approfondie des Déclarations individuelles (voir Diagramme de flux 1) et évalue la pertinence et la gravité des conflits d'intérêts (CI) en fonction des circonstances, que ce soit en lien avec des questions financières directes ou d'autres natures indirectes. En fonction de la durée et de l'ampleur, les CI sont considérés de la manière suivante:

1. **Aucun:**

Dans les cas où aucun CI n'est identifié. Cela signifie que la personne est exempte de circonstances pertinentes pour le sujet qui pourraient représenter un risque d'influencer sa décision. Ainsi, aucune limitation n'est imposée à sa capacité de fonctionner en tant que membre ou leader/président d'un groupe de lignes directrices.

2. **Faible:**

Dans les cas où une personne reçoit un financement de sources industrielles pour des conférences individuelles liées à des produits ou médicaments pertinents pour le sujet des lignes directrices (<10 000 CAD/an), le CI est évalué comme "Faible" et des limitations sont imposées, ce qui signifie une limitation des fonctions de leadership.

- Les leaders/présidents ne devraient avoir aucun CI. Si le groupe de lignes directrices souhaite maintenir un leader/président avec de faibles conflits d'intérêts, l'organisation d'élaboration des lignes directrices peut envisager l'ajout d'un pair sans CI, si applicable.
- De même, pour les leaders des groupes de travail thématiques, un pair sans CI peut être ajouté, si applicable.

3. **Modéré:**

Lorsqu'une personne participe en tant qu'expert à un comité consultatif financé par l'industrie, assume des responsabilités de gestion pour des études financées par l'industrie, ou détient des actions dans des

¹ L'équipe de l'Association des sociétés médicales scientifiques en Allemagne (AWMF); l'Institut de gestion des connaissances médicales est chargée de l'évaluation des conflits d'intérêts (COI). Les membres de l'équipe sont des méthodologistes de lignes directrices sans conflits d'intérêt liés au sujet.



entreprises individuelles (dans des limites spécifiées), le CI est évalué comme "Modéré" et des limitations spécifiques s'ajoutent aux limitations "Faibles". Cela comprend:

- Aucun vote pour les recommandations pertinentes pour le sujet ou
- Voter marqué comme "conflit d'intérêts", de sorte que les votes puissent être retirés dans le cadre d'une analyse de sensibilité pour voir si le résultat est différent avec ou sans votes avec CI. Si les résultats diffèrent, les résultats sans CI seront pris en compte. Des mesures supplémentaires peuvent être mises en place en fonction des circonstances spécifiques.

4. Élevé:

Dans les cas où les individus déclarent des intérêts de propriété, travaillent dans l'industrie ou détiennent une participation substantielle dans des entreprises individuelles (> 34 000 CAD par entreprise), le CI est évalué comme "Élevé" et des limitations spécifiques s'ajoutent aux limitations "Faibles" et "Modérées". Cela inclut:

- Interdiction de participer à des consultations pertinentes sur le thème.
- Interdiction de voter sur des questions pertinentes.

Étendue du conflit d'intérêts	Circonstances selon la catégorie	Conséquences générales
Aucune	Aucune circonstance pertinente pour le sujet	Aucunes
Faible	Conférences individuelles financées par l'industrie produisant des médicaments ou produits pertinents pour le sujet des lignes directrices (facultatif: jusqu'à une certaine limite)	Limitation des fonctions de leadership (coordination, si applicable, ajout d'un pair sans CI); ou Pour le président d'un groupe de travail lié au sujet (si applicable, ajout d'un pair sans CI)

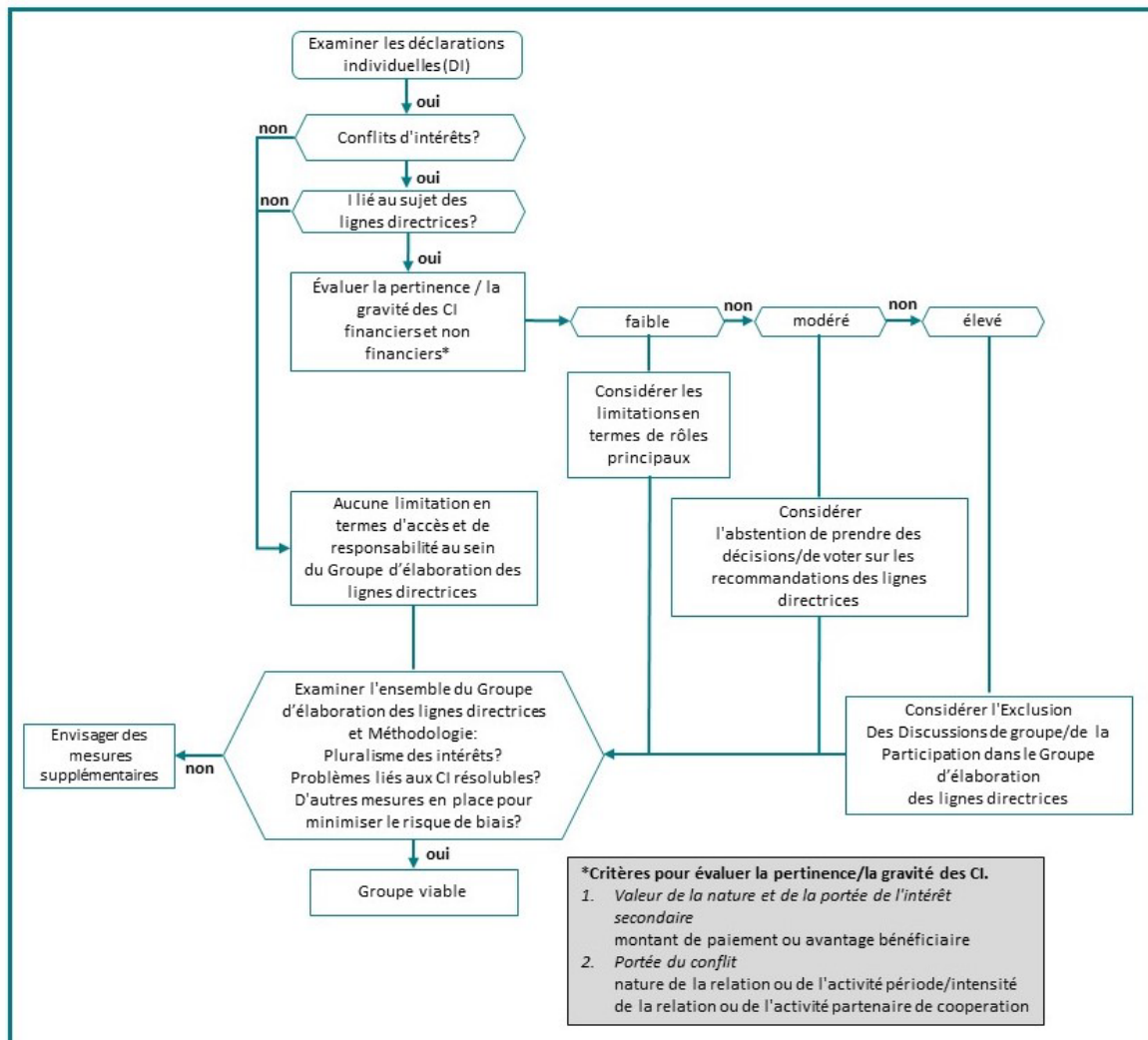


Modérée	Participation en tant qu'expert à un comité consultatif financé par l'industrie Responsabilité de gestion d'études financées par l'industrie Possession d'actions dans des entreprises individuelles (facultatif: à partir d'une certaine limite/jusqu'à une certaine limite)	Aucun vote pour les recommandations pertinentes pour le sujet; ou Double vote
Élevée	Intérêt de propriété Emploi dans l'industrie Participation élevée d'individus	Aucune participation aux consultations pertinentes sur le sujet et non-vote.

À la suite de l'évaluation des CI individuels, l'AWMF examine l'ensemble du groupe des lignes directrices. Si l'examen de l'ensemble du groupe révèle un pluralisme d'intérêts, ainsi que des problèmes de CI résolubles ou d'autres mesures pour minimiser le risque de biais, le groupe est considéré comme viable.

Cependant, si, lors de l'examen de l'ensemble du groupe, aucun pluralisme d'intérêts, problème de CI résoluble ou autres mesures pour réduire le risque de biais n'est trouvé, nous envisageons alors la mise en place de mesures supplémentaires.

Diagramme de flux 1:



*AWMF a adapté le diagramme de flux et les règles de gestion des conflits d'intérêts (COI) décrites dans le document original de GIN COI, aboutissant à 3 catégories de CI: faible, modéré, élevé.



GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS - Principes du réseau international des lignes directrices

Extrait de: Schünemann HJ, Al-Ansary LA, Forland F, Kersten S, Komulainen J, Kopp IB, Macbeth F, Phillips SM, Robbins C, van der Wees P, Qaseem A; Board of Trustees of the Guidelines International Network. Guidelines International Network: Principles for Disclosure of Interests and Management of Conflicts in Guidelines. Ann Intern Med. 2015 Oct 6;163(7):548-53. doi: 10.7326/M14-1885. PMID: 26436619.

1. Les développeurs des lignes directrices devraient faire tous les efforts possibles pour ne pas inclure des membres ayant des conflits d'intérêts financiers directs ou indirects pertinents.
2. La définition du CI et sa gestion s'appliquent à tous les membres d'un groupe d'élaboration de lignes directrices, et cela devrait être déterminé avant qu'un panel [= groupe d'élaboration de lignes directrices] ne soit constitué.
3. Un groupe d'élaboration de lignes directrices devrait utiliser des formulaires normalisés pour la divulgation des intérêts.
4. Un groupe d'élaboration de lignes directrices devrait divulguer publiquement les intérêts, y compris tous les CI financiers directs et indirects.
5. Tous les membres d'un groupe d'élaboration de lignes directrices devraient déclarer et mettre à jour tout changement d'intérêts à chaque réunion du groupe et à des intervalles réguliers.
6. Les présidents des groupe d'élaboration de lignes directrices ne devraient avoir aucun CI financier direct ou indirect pertinent.
7. Lorsque les CI d'un président ne peuvent pas être évités, un co-président sans CI devrait être nommé.
8. Les experts ayant des CI pertinents et des connaissances ou une expertise spécifiques peuvent être autorisés à participer à la discussion de sujets individuels, mais il devrait y avoir un équilibre approprié des opinions.
9. Aucun membre du groupe d'élaboration de lignes directrices prenant des décisions sur la direction ou la force d'une recommandation ne devrait avoir de CI financier direct.
10. Un comité de surveillance devrait être responsable du développement et de la mise en œuvre de règles liées au CI.